

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Observatoire et Promotion du Territoire
12270

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Provence Tourisme : subvention de fonctionnement 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Agence de développement et de réservation touristique « Provence Tourisme » est chargée, au terme de la loi du 23 décembre 1992, de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du Département, notamment en matière de développement, d'aménagement, de promotion et de communication.

Formellement, notre Collectivité est liée à cette structure par la convention-cadre, adoptée pour la période de 2018-2021 par la Commission permanente du 15 décembre 2017 (délibération n° 271).

En 2017, le Conseil départemental lui a attribué une subvention de fonctionnement de 4 272 000 € (délibération n°82, de la Commission permanente du 31 mars 2017).

Pour 2018, l'association présente une demande de subvention de fonctionnement de 4 301 000 € pour équilibrer le budget prévisionnel de fonctionnement annexé. Son programme s'articulera autour:

1/ D'actions transversales, dont :

- Le 5^{ème} Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs : rédigé en 2017, il intègre les conclusions des EGP pour construire le « tourisme de demain ». En 2018, il sera mis en œuvre et poursuivra le travail de programmation et de valorisation de l'offre touristique des précédents schémas, tout en ouvrant de nouveaux axes de progrès autour de la recherche de l'excellence, de l'expérience et des filières concurrentielles à forte valeur ajoutée.
- Le partenariat avec la Métropole Aix Marseille Provence : à compter du 1^{er} janvier 2018, la Métropole exercera, en lieu et place des communes et conseils de territoire, les compétences « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » (cf. Loi MAPAM du 27 janvier 2014). Transitoirement, ce transfert de compétences sera assuré par une convention de gestion entre les communes et la Métropole. Provence Tourisme poursuivra en 2018 son travail collaboratif en apportant son expertise et son appui technique à la métropole pour définir l'organisation concrète à déployer en 2019.
- Le projet Emploi : suite aux EGP, Provence Tourisme a été missionné pour développer l'emploi touristique. En 2018, il s'agira de poursuivre la dynamique engagée, notamment autour du

programme de valorisation des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, notamment auprès des collégiens et du grand public. De même, Provence Tourisme continuera à être présent aux grands rendez-vous de l'emploi organisés par les services du Département.

- Le programme culturel « MP2018 - Quel amour ! » : Provence Tourisme accompagnera MP2018, comme il a pu le faire en 2013, en matière de gestion et de diffusion de l'information, de mise en tourisme et d'accueil, de promotion et de communication.

2/ D'actions autour de l'innovation, notamment :

- L'incubateur Provence Tourisme : après l'analyse poussée de la pertinence de l'outil afin de vérifier la faisabilité technique et économique du projet réalisée en 2017, et l'organisation d'une opération test avec 3 start-up, il s'agit en 2018 d'organiser une nouvelle promotion d'entreprises innovantes, sélectionnées via le dispositif Tourism'Innov de la CCIMP.
- La poursuite du dispositif « Flux Vision Tourisme » : en 2018, ce dispositif participera aux travaux nationaux et intégrera des focus notamment dans le cadre : d'évènements liés à MP2018, de l'activité croisière et fluviale, de l'aéroport, des bassins touristiques du département et de ceux des contrats de destination Art'S' de Vivre en Provence.

3/ D'actions d'accompagnement et de structuration de l'offre, dont :

- L'accompagnement des porteurs de projets touristiques, institutionnels, privés, et offices de tourisme, grâce au service TEMA.
- L'amélioration du cadre de vie par le fleurissement des villages, la valorisation des paysages et le maintien du label « Département fleuri » obtenu en 2014.
- L'accompagnement des collectivités dans le cadre de la taxe de séjour dans la perspective de l'application de la taxe additionnelle départementale.
- La structuration d'un pôle « Gastronomie Provence » avec un cabinet d'étude afin de déterminer la réflexion et la faisabilité du projet, sous ses dimensions juridiques, techniques, et budgétaires. Il s'agira également de préparer l'année 2019, capitale de la gastronomie.
- La promotion du projet fluvestre provençal, avec en 2018, la poursuite et la concrétisation des axes envisagés, la modernisation et le développement des infrastructures d'accueil afin d'accroître l'accueil de bateaux et croisières, le développement d'animations et de réceptions, la définition d'un plan marketing partenarial avec le club de la croisière.

4/ D'actions de promotion et valorisation de la destination, notamment :

- La médiatisation internationale de la destination Bouches-du-Rhône, en restant le relais des journalistes grâce à un accueil de qualité, et ne positionnant la priorité sur les demandes liées aux filières fortes,
- La communication digitale à l'échelle du territoire avec l'écosystème digital complet MyProvence.fr. Les enjeux 2018 reposent sur 3 axes : conseil, communication via la marque My Provence et production de contenus digitaux et visuels,

- Le contrat de destination Provence, signé en 2015 pour une durée de 3 ans, positionne la Provence parmi les 20 destinations clés de la France. En 2018, Provence Tourisme mènera une réflexion sur les modalités de poursuite de travail partenarial qui a notamment permis de créer une marque touristique partagée « Provence enjoy the unexpected ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL